

Diplômes du secteur Activités Aquatiques

Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports

Nom du diplôme	Date de création > fin	Prérogatives	Titre de MNS
Diplôme de Maître Nageur Sauveteur	31/07/1951 > 30/09/1985	Enseignement de la natation et surveillance de baignades dans les établissements de natation sous réserve de la présentation du CAEPMNS en cours de validité	OUI
Brevet d'Etat d'éducateur sportif spécialisé options : –natation sportive; –natation synchronisée; –water-polo; –plongeon.	04/01/1954, modifié 15/02/1961 puis 28/03/1968 > 30/09/1985	– Enseignement de la natation et de l' option choisie dans tout lieu de baignade ou établissement de natation	NON
Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré des activités de la natation avec option	30/09/1985 > 01/01/2011 , prolongé 01/01/2013	– Enseignement des activités de la natation, entraînement à la compétition, et surveillance des baignades dans tout lieu de baignade ou établissement de natation sous réserve de la présentation du CAEPMNS en cours de validité	OUI
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités aquatiques »	18/12/2007 modifié 29/07/2009 > 08/11/10	Encadrement et animation d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et d'initiation jusqu'aux premiers apprentissages auprès de tout public et d'activités aquagym. Surveillance des publics dans le cadre des activités encadrées.	NON ! Oui si Certificat de Spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » 15/03/2010
Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « natation synchronisée », mention « natation course »	15/03/2010 Nat Synchro 15/03/2010 Nat Course	Enseignement, animation, encadrement de l'activité visée par la mention considérée ou entraînement de ses pratiquants.	Prérogatives : Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.
Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « natation synchronisée », mention « natation course »	15/03/2010 Nat Synchro 15/03/2010 Nat Course	Enseignement, animation, encadrement de l'activité visée par la mention considérée ou entraînement de ses pratiquants.	Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur en cours de validité.
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités aquatiques et de la natation »	08/11/10	Encadrement et animation d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et de loisirs aquatiques. Apprentissage et enseignement des différentes nages. Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique. Sous réserve de la présentation du CAEPMNS en cours de validité.	OUI

Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

Nom du diplôme	Date de création > fin	Prérogatives	Titre de MNS
DEUST "animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles"		<p>Animation auprès de tout public par la découverte des activités aquatiques et par l'initiation à ces activités.</p> <p>Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.</p> <p>LIMITES : Animation auprès de tous publics, à l'exclusion : - des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique ; - des pratiques compétitives.</p>	<p>NON ! Oui si - l'annexe descriptive au diplôme mentionne « activités aquatiques et surveillance » - Unité d'Enseignement « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » 15/03/2010</p> <p>Limites communes :</p>
Licence professionnelle "animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives".		<p>Encadrement auprès de tout public à des fins d'initiation, d'entretien ou de loisir dans la discipline des activités aquatiques.</p> <p>Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.</p>	<p>Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur en cours de validité.</p>
Licence "entraînement sportif", filière "sciences et techniques des activités physiques et sportives".		<p>Encadrement de différents publics à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel dans la discipline des activités aquatiques.</p> <p>Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.</p>	

Diplômes délivrés par le ministère de l'Intérieur

Nom du diplôme	Date de création > fin	Prérogatives	Titre de MNS
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	23/01/1979 dernière modification le 22/06/2011	<p>Surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées. A l'exclusion de toute activité d'enseignement et d'entraînement de la natation. Sous réserve de la présentation du certificat d'aptitude à la surveillance et au sauvetage en cours de validité.</p>	<p>NON Pas de carte professionnelle pour les diplômes délivrés après le 28/08/2007</p>